

# Politique cadre de développement touristique



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Coordination et rédaction

Jeannot Gagnon, directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Municipalité des Îles

### Recherche, entrevues et sondages

Dominique Gagnon, chargé de projet

### Comité technique

Michel Bonato, directeur, Tourisme Îles de la Madeleine

Claude Richard, agent de développement, Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM)

Lucien Landry, directeur de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) des Îles-de-la-Madeleine

Joël Bourque, directeur du Centre local de développement (CLD) des Îles-de-la-Madeleine

Arthur Miousse, organisateur communautaire, Centre local des services communautaires (CLSC) des Îles



## Mot du maire

La politique cadre de développement touristique que nous présentons aujourd'hui revêt une importance capitale pour la collectivité madelinienne. L'évolution de la fréquentation touristique ces dernières années dans notre archipel exigeait que l'on se tourne résolument vers l'avenir afin de définir les contours d'un développement durable et souhaitable en matière de tourisme pour notre communauté insulaire. C'est à cet exercice que la municipalité a convié ses partenaires et la présente politique cadre constitue le résultat de longs mois de travail, d'échanges et d'une fructueuse réflexion commune.

C'est donc avec satisfaction que je présente ce document qui officiellement constitue la politique cadre de développement touristique de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce document vient répondre à des besoins ressentis ou manifestés tant par l'industrie touristique que par l'ensemble de la population. En ce sens, ce document est bien davantage qu'un document « institutionnel », car il représente, vu la démarche effectuée et l'adhésion qu'il suscite, le cadre de référence que l'ensemble de la collectivité madelinienne se donne en matière de développement touristique. Il se veut le point d'ancrage de nos décisions et de nos actions à venir.

Depuis l'arrivée des premiers touristes au début des années 70, l'industrie touristique a pris progressivement une place importante dans l'activité économique de l'archipel jusqu'à y occuper, depuis quelques années, la seconde place après la pêche. Ses impacts économiques, socio-communautaires, culturels et environnementaux se sont manifestés graduellement. Facteur de diversification économique, le tourisme est aujourd'hui un important créateur d'emplois et de prospérité. Mais il suscite par ailleurs des inquiétudes au sein de la population madelinienne, inquiétudes qu'une analyse objective et une action concertée permettront de dissiper.

Responsable de la qualité de vie de ses citoyens, d'une part, et de la santé économique de l'archipel, d'autre part, c'est donc sans hésitation que le conseil municipal s'est engagé dans un processus d'harmonisation entre développement touristique et milieu de vie. Cette démarche a permis de dégager des consensus ainsi que des moyens d'action qui se traduisent en quatre axes :

1. respect de l'identité culturelle et du patrimoine madelinots;
2. préservation des milieux naturels;
3. complémentarité des activités économiques;
4. amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté madelinienne.

Ces quatre axes constituent donc les fondements de la présente politique. Au-delà de ces principes, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et ses partenaires socio-économiques ont adopté un plan d'action visant à assurer leur concrétisation. Ce plan d'action est intégré au présent document.

Je tiens à remercier tous les citoyens ainsi que les acteurs du développement socio-économique de l'archipel qui ont contribué par leurs commentaires et leurs observations à l'élaboration de ce document qui est le résultat d'une démarche collective. Je vous invite surtout à participer à sa mise en œuvre, laquelle permettra certes d'assurer que le développement touristique se réalise en harmonie avec notre milieu.

Le maire,

Joël Arseneau



## Table des matières

Mot du maire.....	ii
Mise en contexte et présentation de la démarche.....	1
▪ Le contexte .....	1
▪ La démarche.....	2
Évolution et caractéristique du tourisme aux Îles de la Madeleine .....	3
▪ Les premiers pas .....	3
▪ L'organisation .....	3
▪ Le développement .....	4
▪ Les caractéristiques de l'industrie touristique madelinienne .....	5
Les répercussions de l'industrie touristique – Les perceptions .....	6
▪ Les impacts positifs .....	6
▪ Les impacts négatifs.....	7
▪ Autres considérations .....	8
Les répercussions de l'industrie touristique – Les impacts réels .....	9
▪ Les retombées économiques .....	9
▪ Les impacts sociaux .....	11
▪ Les impacts culturels.....	13
▪ Les répercussions environnementales.....	14
Les enjeux du tourisme aux Îles de la Madeleine .....	16
Les fondements et les engagements .....	17
▪ Premier fondement.....	17
▪ Deuxième fondement .....	17
▪ Troisième fondement.....	18
▪ Quatrième fondement.....	18
Le plan d'action.....	20
La mise en œuvre et le suivi.....	21
Annexe I – Plan d'action.....	22
Annexe II - Crédits.....	28





## Mise en contexte et présentation de la démarche

### Le contexte

On peut et on doit, aujourd'hui en 2006, parler du tourisme aux Îles comme d'une industrie structurée, mature, bien établie. En effet, l'industrie touristique, à la différence des années 1970-1980, est maintenant reconnue à plein titre comme une activité économique d'importance; elle n'est plus à bâtir, elle est dorénavant à consolider. Elle est tellement bien établie d'ailleurs qu'elle suscite des craintes, particulièrement suite à la hausse soudaine et importante du nombre de visiteurs enregistré à l'été 2002, hausse de près de 30 % qui a élevé à quelque 54 000 le nombre de visiteurs, niveau maintenu à plus ou moins 5 % près au cours des trois dernières années.

Ces craintes, fondées ou non, doivent toutefois être écoutées pour deux raisons. D'une part, elles risquent de mettre en péril le développement de cette industrie à cause des attitudes négatives qu'elles peuvent provoquer au sein même de la population locale ainsi que de leurs répercussions à l'extérieur des Îles. Que ce soient l'agacement de certains Madelinots face aux inconvénients quotidiens que peut provoquer l'importante présence des visiteurs lors d'activités routinières quotidiennes en saison estivale, l'appréhension de d'autres face à une hausse des prix de l'immobilier ou encore la peur de dépossession face à la vente de terres à des « étrangers », on ne peut négliger les effets de ces sentiments partagés par une partie de la population madelinienne à l'endroit de ces mêmes visiteurs en droit de s'attendre à un accueil chaleureux et à un séjour calme dans notre archipel.

Par ailleurs, la Municipalité ne peut fermer les yeux sur certaines répercussions « plus ou moins négatives » (ou perçues comme telles) de l'industrie touristique sur le milieu aux plans social, économique ou culturel ou de l'aménagement du territoire. Citons à titre d'exemples de ces impacts « négatifs » : la vente de grandes superficies à des non-résidents se traduisant par la perte de terres propices à l'agriculture; l'achat par des non-résidents de terrains privés où chacun avait coutume d'aller se balader sans restriction aucune de la part de l'ancien propriétaire; la construction de résidences ou de maisons de villégiature en des secteurs panoramiques; l'effet à la hausse sur les valeurs des propriétés dû à l'engouement des visiteurs pour la maison traditionnelle; la prolifération de terrains de camping un peu partout sur le territoire; la construction de chalets, d'ensembles immobiliers touristiques ou de gîtes dont l'architecture et le confort sont parfois rudimentaires ou d'équipements récréotouristiques de mauvais goût, mal planifiés ou mal intégrés au paysage, etc. Enfin, et à plus long terme, on peut — sans agiter d'épouvantails pour autant — s'inquiéter de la capacité de notre milieu à supporter les besoins qu'entraîne une présence accrue de visiteurs qui se traduit par une pression additionnelle sur les services municipaux (réseau routier, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des matières résiduelles) ou les effets d'une trop forte affluence touristique sur la vie sociale de l'archipel, sur la culture et le mode de vie des gens d'ici, sur l'environnement, le paysage, etc.

En toute justice, il faut cependant reconnaître l'apport majeur et positif de cette industrie à la vie collective des Îles-de-la-Madeleine. Sur le plan économique, l'activité touristique a permis de procurer de l'emploi à une partie non négligeable de la main-d'œuvre employée dans le secteur des pêches et d'offrir des emplois à des jeunes qui autrement auraient dû quitter l'archipel. Sur le plan culturel, la production culturelle et artistique aux Îles n'aurait certes pas la même ampleur et la même diversité sans cette venue annuelle de visiteurs. De même, il faut admettre que la qualité de vie et la diversité des services sur l'archipel (restauration, hébergement, alimentation, etc.) ne seraient pas les mêmes sans cette présence saisonnière qui se traduit par quelque 5000 à 6000 personnes de plus présentes quotidiennement au plus fort de la saison estivale, aux côtés des 13 000 résidents permanents. L'industrie touristique est donc importante, mais elle est aussi fragile, du fait que si le produit se détériore, nos visiteurs trouveront facilement d'autres lieux

pour les accueillir, la compétition à cet égard devenant de plus en plus forte et les touristes en mesure de se déplacer facilement.

## **La démarche**

Reconnaissant l'importance de ces enjeux et l'urgence d'intervenir, la Municipalité, de concert avec les intervenants locaux, a convenu de la nécessité de poser des balises permettant d'assurer un développement du tourisme en harmonie avec le milieu et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, de protéger à la fois le milieu madelinot et l'industrie touristique.

Le conseil municipal a donc mandaté, à l'automne 2003, la Direction du développement du milieu et de l'aménagement du territoire à l'effet d'entreprendre une démarche de consultation et de concertation sur les enjeux que pose l'activité touristique. Cette démarche s'est étalée sur plusieurs mois, travail dont l'aboutissement a été retardé par tout le débat entourant le démembrement de la municipalité et la période de transition qui a suivi, bouleversant ainsi considérablement l'agenda municipal.

Cette démarche a pu être réalisée grâce à l'embauche d'un chargé de projet encadré par un comité technique formé des partenaires associés à la démarche : Tourisme Îles de la Madeleine, Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ), Centre local de développement (CLD), Société d'aide au développement des collectivités (SADC), Centre local de services communautaires (CLSC) et Municipalité. Dans un premier temps, les perceptions et les points de vue de plus de 300 personnes ont été recueillis par le biais d'entrevues individuelles ou de groupes, menées par le chargé de projet au cours de l'automne et de l'hiver 2003-2004. Un colloque, tenu à la fin mars 2004 et réunissant quelque 240 personnes, a permis de présenter les constats découlant de la première étape, de faire consensus sur ceux-ci et d'identifier quelques pistes d'action. En parallèle, un comité aviseur, composé d'une quinzaine de représentants des divers secteurs socio-économiques du milieu, a permis à la fois de recevoir les points de vue de ces acteurs-clés sur les effets du tourisme sur leur secteur respectif et, au fur et à mesure, de valider l'information recueillie.

Le comité technique a par la suite élaboré les fondements, les engagements et dressé le plan d'action. À noter que le conseil municipal a procédé, en octobre dernier, à l'adoption des fondements de la présente politique.

Le présent document présentera d'abord un bref historique du tourisme aux Îles et fera un rapide survol des caractéristiques de l'industrie touristique madelinienne. Par la suite, nous nous attarderons principalement aux répercussions que génère cette industrie ainsi qu'aux enjeux qu'elle pose. Ceci nous amènera à définir les fondements et les engagements qui constituent la base de cette politique cadre de développement touristique pour finalement présenter le plan d'action, sa mise en œuvre et son suivi.



## Évolution et caractéristiques du tourisme aux Îles de la Madeleine

L'historique de l'industrie touristique aux Îles peut se présenter en quatre phases qui en illustrent bien l'évolution graduelle, soit d'abord les premiers pas (plus ou moins assurés!), qui seront suivis par un stade de structuration et, par la suite, par une période de réel développement. Celle-ci nous amène aux portes de ce que l'on pourrait appeler l'harmonisation, qui est en quelque sorte la période que la présente politique amorce.

### Les premiers pas

Bien que l'on situe au début des années 70 le point de départ d'une activité touristique aux Îles-de-la-Madeleine, déjà dans les années 60, les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec faisaient référence à un potentiel touristique certain à développer en complément aux activités économiques plus traditionnelles du milieu. La mise en service du traversier *Le Manic*, en 1971, d'une capacité de quelque 45 voitures, a sans nul doute constitué le coup d'envoi d'une activité dont on ne soupçonnait vraiment pas à l'époque l'ampleur qu'elle prendrait au cours des décennies à venir.

Les premiers visiteurs seront séduits par la beauté des lieux et l'accueil chaleureux de la population. Un bureau d'information opéré pendant quelques semaines par la Chambre de commerce, une hôtellerie se résumant à quelques motels affichant vite complet et heureusement relayée en situation de pénurie par la location de maisons et de chambres chez des particuliers ainsi qu'une restauration qui n'a pas encore pris des allures de gastronomie constitueront à peu de choses près les services touristiques d'alors. Déjà à cette époque, des questions ne tardent pas à surgir au sein de la population quant aux conséquences de cette affluence touristique qui prend un peu par surprise; on parle déjà d'envahissement...!

Face à ce phénomène, au milieu des années 1970, le conseil de comté de l'époque fera appel aux ressources du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche afin de procéder à une évaluation de cette nouvelle activité. Conscientes de la nécessité de prendre en main cette nouvelle industrie, les autorités régionales formeront donc, en 1977, la Commission de développement touristique. Celle-ci formule alors certains objectifs visant la préservation et la mise en valeur du milieu naturel, la nécessité que les Madelinots ne se sentent pas envahis ni incommodés par la venue des touristes, mais que néanmoins ces derniers puissent jouir d'un séjour agréable et enfin que l'activité touristique devienne un levier important de la vie économique de l'archipel.

La mise en service à l'automne 1975 du *Lucy Maud Montgomery*, qui assurera d'ailleurs la liaison Souris–Les Îles durant 22 ans, sera entre-temps venue doubler la capacité d'accès et subséquemment le nombre de visiteurs. En effet, de 1973 à 1976, on passera de 9 000 à 18 000 visiteurs.<sup>1</sup>

### L'organisation

À partir des années 80, après une première décennie de mise en place d'une structure d'accueil apte à répondre à une demande qu'on n'avait pas vraiment prévue, on assiste au développement

---

<sup>1</sup> Une petite parenthèse s'impose ici pour mentionner le fait que chaque changement du navire devant assurer la liaison entre Souris (Île-du-Prince-Édouard) et les Îles-de-la-Madeleine, du fait qu'il augmente la capacité de transport de voitures et de passagers, détermine le nouveau plateau d'achalandage de la destination. Le transport maritime contribue en effet pour 80 % de la fréquentation touristique de l'archipel.

et à l'expansion de cette jeune industrie. L'offre touristique évolue et se développe tant au plan de l'accès que de l'hébergement, de la restauration, des activités culturelles et de plein air; le tout s'oriente graduellement vers un produit original et de qualité.

En 1983, la Commission de développement touristique de la Municipalité régionale de comté devient l'Association touristique régionale des Îles (ATR). L'année 1983 marque également l'ouverture de la Maison du tourisme à Cap-aux-Meules, qui en plus d'héberger les bureaux administratifs de l'ATR, sert de bureau d'accueil et d'information touristiques.

En 1988, un premier plan de développement touristique fixe les orientations qui guideront les actions de l'ATR pour les années suivantes et identifie certaines interventions prioritaires que sont la préservation du milieu naturel et de la culture unique des Îles, l'amélioration des éléments de support du produit touristique — particulièrement la qualité de l'hébergement —, le développement de marchés pouvant contribuer à l'étalement de la saison touristique, la diversification de l'origine géographique des touristes, le renforcement du positionnement général de la destination et de ses avantages distinctifs sur les divers marchés et enfin la consolidation du rôle de planification et de coordination du développement touristique dévolu à l'Association touristique.

## **Le développement**

Les années 90 débutent par la réalisation d'un plan marketing visant à définir et à mettre en oeuvre une véritable mise en marché du produit touristique régional. Parallèlement, la CTMA implante un service de réservations sur son traversier et des pourparlers sont entamés avec le ministère du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'établir certains partenariats. La destination bénéficie d'une excellente couverture médiatique, l'Association touristique se dote de toute une gamme de produits promotionnels qui mettent avantageusement en valeur les atouts distinctifs de la destination et son budget marketing connaît une hausse significative grâce au financement conjugué des deux paliers de gouvernement. Conséquemment, la fréquentation touristique augmente d'année en année jusqu'à passer le cap des 30 000 personnes. C'est là un nouveau plateau d'achalandage caractérisé par une importante concentration, voire une saturation, au cœur de la saison estivale, c'est-à-dire de la mi-juillet à la mi-août, avec les conséquences qu'une telle situation peut comporter, soit la faible rentabilité des entreprises et des difficultés d'embauche de main-d'œuvre qualifiée.

Devant cette situation, un nouveau plan marketing, axé cette fois-ci sur l'étalement de la saison, est donc réalisé en 1995. Parmi les recommandations, on retient notamment la création d'une nouvelle image de la destination intégrant davantage la basse saison, la forfaitisation des produits touristiques et l'identification du Corridor atlantique, composé des provinces maritimes et des états de la côte Est américaine, comme nouveau marché prioritaire en basse saison. La stratégie promotionnelle s'articule donc maintenant sur trois volets, soit le marché québécois qui compte toujours pour 80 % de la clientèle, les marchés internationaux sous la bannière du Québec-Maritime (avec les associations touristiques de la Gaspésie, du Bas Saint-Laurent et de la Côte-Nord) et le Corridor atlantique.

Toujours en 1995, la mise en service pendant deux étés consécutifs d'un lien maritime entre Carleton et les Îles démontre, malgré certaines difficultés qui aboutiront à l'interruption du service en 1997, l'intérêt de certaines clientèles pour une traversée de type croisière en lien avec la Gaspésie<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Ce concept sera repris et amélioré par la compagnie CTMA avec la mise en service du *Vacancier* à l'été 2002, offrant une croisière entre Montréal et les Îles-de-la-Madeleine, avec escales à Québec et à Chandler.

Entre-temps, en 1997, le traversier Lucy Maud Montgomery est remplacé par Le Madeleine d'une capacité d'accueil plus que doublée; on passe ainsi de 90 à 200 voitures et de 400 à 800 passagers. L'atteinte de cette nouvelle capacité d'accès à la destination et la mise en place d'un nouveau lien maritime à l'été 2002 avec le traversier-croisière Le Vacancier, reliant Montréal aux Îles de la Madeleine, en conjonction avec les efforts marketing déployés dans le cadre de l'entente spécifique en tourisme de plus de 3 M\$ durant les années 1999 à 2003, se traduira par une augmentation conséquente de la fréquentation; celle-ci connaîtra un bond significatif à l'été 2001 dépassant alors les 40 000 visiteurs et encore davantage en 2002 pour franchir cette fois-ci le cap des 50 000 visiteurs, tendance qui s'est maintenue en 2003, 2004 et 2005.

### **Les caractéristiques de l'industrie touristique madelinienne**

Cette présentation de l'évolution du tourisme aux Îles-de-la-Madeleine serait certes incomplète si on n'y mettait pas en évidence certaines particularités de cette industrie, au plan du produit lui-même, des entreprises qui y oeuvrent ainsi que de la clientèle.

Le produit touristique qu'offre le milieu madelinot se distingue de ce qu'on retrouve ailleurs au Québec. Les Îles de la Madeleine proposent en effet à leurs visiteurs un séjour aux caractéristiques originales : dépaysement, insularité et isolement, environnement maritime, accueil convivial, cuisine régionale et terroir de qualité, produits culturels distinctifs, hébergement diversifié, grande variété d'activités d'interprétation et de plein air aventure, culture acadienne et mode de vie étroitement lié à la mer. L'accessibilité y est toutefois restreinte et tributaire, dans une certaine mesure, de la situation globale du transport régional, surtout en ce qui concerne l'accès aérien. Bien que la saison touristique demeure encore fortement concentrée sur les mois de juillet et d'août, des progrès considérables ont été enregistrés au cours des dernières années : ainsi, on est graduellement passé de 5 à pratiquement 8 semaines pour ce qu'on appelle la haute saison. L'étalement de la saison reste néanmoins un objectif de premier plan pour l'industrie touristique régionale, ce qui contribuerait certes à augmenter la rentabilité de plusieurs entreprises.

L'entreprise touristique aux Îles est en presque totalité propriété des résidents. Dans la plupart des secteurs, sauf dans le cas du transport maritime, l'entreprise madelinienne demeure de petite taille –c'est le cas en restauration et en plein air aventure- et parfois familiale. Dans le cas des événements, elle est à but non-lucratif et dépend étroitement du bénévolat. En ce qui a trait à l'hébergement, on ne retrouve pas ici d'équipements d'envergure appartenant à de grandes chaînes hôtelières. À part trois établissements hôteliers d'une certaine importance – respectivement de 120, 63 et 33 chambres-, les autres n'offrent qu'une dizaine d'unités. L'hébergement offert l'est en grande majorité dans des résidences de tourisme ou dans des gîtes touristiques. Ce type d'hébergement très prisé des visiteurs offre une capacité d'hébergement qui dépasse largement le nombre d'unités disponibles en hôtellerie.

Quant à la clientèle touristique, elle est toujours à plus de 80 % originaire du Québec, bien que ces dernières années, on assiste à une diversification de la clientèle, surtout en début et en fin de saison où l'on rencontre des visiteurs provenant des Maritimes, de l'Ontario ou du nord-est des États-Unis. La clientèle fréquentant la destination est majoritairement constituée de couples (55 %) et de familles (28 %). Son niveau socio-économique est relativement élevé puisque pratiquement 25 % des visiteurs déclarent plus de 100 000 \$ de revenu familial annuel, 15 % entre 80 000 \$ et 100 000 \$ et 22 % entre 60 000 \$ et 80 000 \$. Quant à sa moyenne d'âge, elle se répartit à raison de 35 % appartenant au groupe des 40-54 ans, 25 % au groupe 55-64 ans et 25 % aux moins de 24 ans. Cette clientèle se renouvelle tout en démontrant une certaine fidélité à la destination; ainsi, 30 % des visiteurs en sont au moins à leur deuxième séjour. Quant aux autres, 80 % de ces derniers déclarent vouloir y revenir. Enfin, mentionnons que le séjour moyen de cette clientèle est de 8 nuitées.



## Les répercussions de l'industrie touristique — Les perceptions

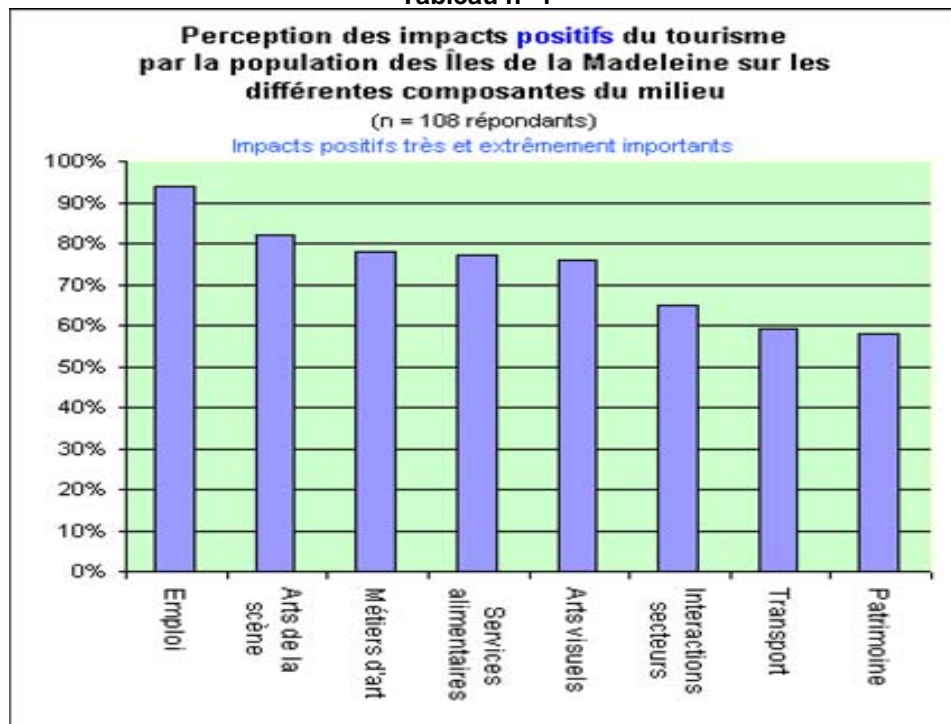
Le discours ambiant étant bien souvent alimenté par les simples perceptions des individus, il est apparu important en tout premier lieu de chercher à connaître l'état d'esprit de la population face aux effets du tourisme tant sur diverses facettes de la vie sociale et économique que sur certaines ressources du milieu naturel de l'archipel. C'est au moyen d'entrevues individuelles ou de groupes menées à l'hiver 2003-2004 dans le cadre de la démarche, que nous avons tenté de cerner certaines de ces perceptions quant à l'impact que pouvait avoir l'industrie touristique sur diverses composantes de notre milieu.

Bien que la méthode d'échantillonnage et d'entrevue retenue pour effectuer ce sondage n'ait aucune prétention scientifique, elle permet tout de même de refléter un fort courant quant à l'opinion générale des résidents face au tourisme et à ses répercussions sur le milieu. Certaines de ces perceptions relèvent de l'évidence et sont d'ailleurs confirmées par les données factuelles recueillies au cours de la démarche. D'autres, au contraire, s'avèrent erronées, particulièrement au chapitre des impacts négatifs où, bien souvent à tort, l'on attribue au tourisme un impact parfois démesuré sur une composante spécifique. Voyons de plus près ces perceptions.

### Les impacts positifs

Au chapitre des impacts positifs, les personnes rencontrées souscrivent d'emblée et dans des proportions importantes à l'idée que le tourisme a une influence positive sur l'emploi, la disponibilité de biens de consommation, dont les services alimentaires et les produits culturels, comme le démontre le tableau qui suit (tableau n° 1). Il est toutefois intéressant de noter que ces perceptions positives portent presque en totalité sur des composantes à caractère économique et relevant surtout de l'initiative privée.

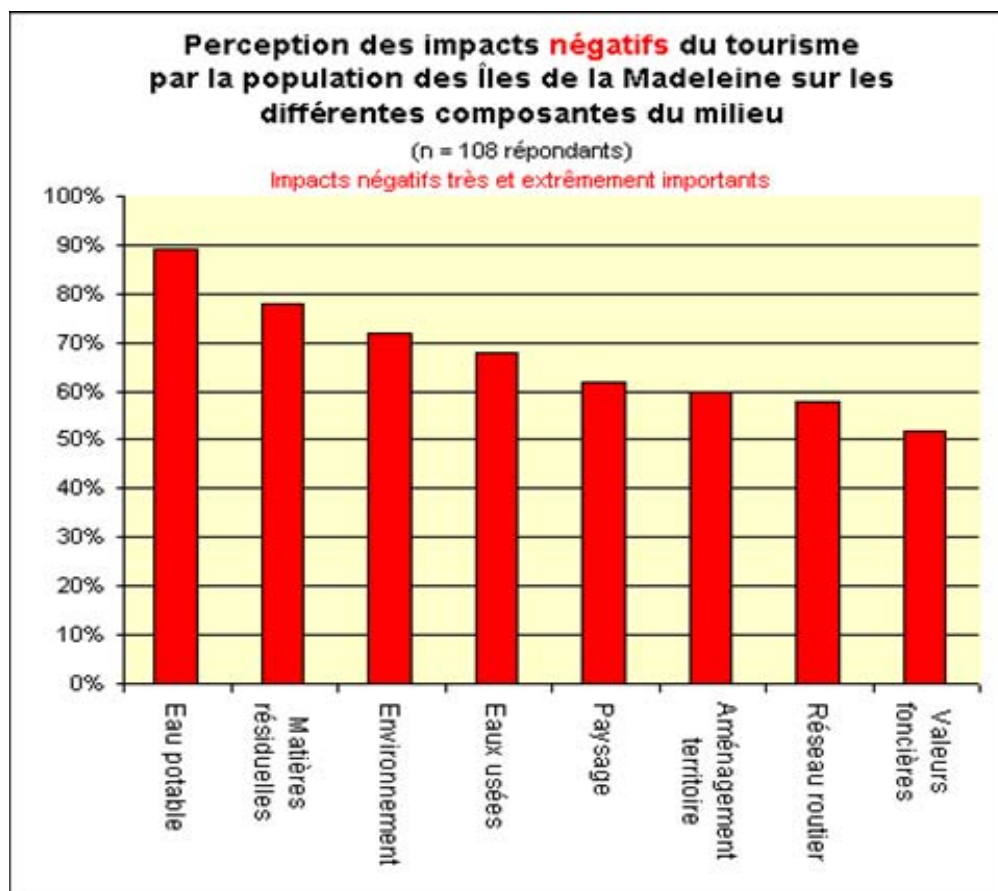
Tableau n° 1



## Les impacts négatifs

Cependant, la perception des impacts du tourisme à l'égard de composantes tels l'eau potable, la gestion des matières résiduelles, l'environnement, la disposition des eaux usées, le paysage, l'aménagement du territoire, le réseau routier et les valeurs foncières est largement négative (voir tableau n° 2). Notons que ces perceptions peuvent certes être attribuables à une plus grande sensibilité et à une plus grande préoccupation de la population (à tout le moins des personnes rencontrées) à l'égard des enjeux environnementaux propres aux Îles. Cependant, comme nous le verrons plus loin, ces perceptions s'avèrent, dans la plupart des cas, bien peu fondées sur la réalité. Soulignons cependant qu'à l'exclusion des valeurs foncières, les composantes mentionnées ici relèvent toutes de l'intervention publique et sont, pour une bonne part, de juridiction municipale.

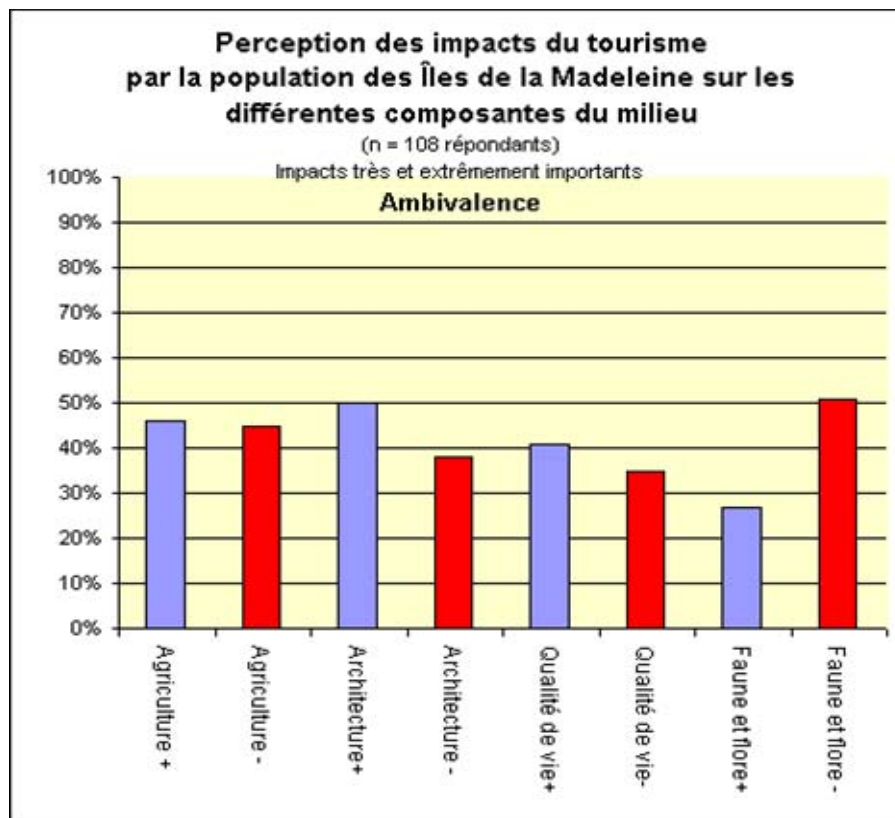
Tableau n° 2



Ces perceptions, positives et négatives, semblent traduire un consensus quant aux retombées positives du tourisme sur l'économie, mais expriment par ailleurs des sentiments réels d'inquiétude quant aux répercussions de celui-ci sur les composantes sociales et environnementales.

## Autres considérations

Par ailleurs, les personnes interviewées apparaissent divisées quant au caractère, positif ou négatif, des impacts de l'activité touristique sur certaines des autres composantes. Il faut donc qualifier d'ambivalente cette perception quant aux répercussions de l'industrie touristique sur des composantes comme l'architecture, l'agriculture, la qualité de vie ainsi que la faune et la flore (voir tableau n° 3). On peut également y déceler une connaissance moins grande d'une partie importante des intervenants quant à ces composantes et de là une certaine hésitation à se prononcer sur ces aspects.



Quoi qu'il en soit, fondées ou non, ces perceptions nécessitent d'être prises en compte au moment de déterminer les actions à poser en vue d'harmoniser le développement touristique avec le bien-être de la population. En ce sens, si dans certains cas, il conviendra d'agir avec fermeté vu l'ampleur réelle des impacts, dans d'autres, il sera nécessaire d'informer davantage la population afin qu'elle puisse mieux connaître et comprendre les effets réels de l'activité sur certains aspects de la vie collective.



## Les répercussions de l'industrie touristique – Les impacts réels

La seconde étape de la démarche d'élaboration de la présente politique a consisté à identifier les composantes du milieu sur lesquelles l'activité touristique pouvait avoir un certain impact et de mesurer l'ampleur de chacun des impacts décelés. La démarche suivie peut ressembler à celle que l'on aurait adoptée dans le cas d'une étude d'impact avant-projet, à cette seule différence que les impacts du tourisme aux Îles sont maintenant parfaitement perceptibles et parfois même mesurables au plan quantitatif. L'inventaire des éléments touchés a réparti ces impacts selon deux grandes familles, soit les impacts sur le milieu physique et les impacts sur le milieu humain. L'évaluation de ces impacts a été effectuée en prenant en compte les données existantes et, en l'absence de celles-ci, en recourant à la connaissance des intervenants des divers secteurs représentés au sein du comité de validation. Cet exercice a également permis, grâce à ces derniers, de valider ces impacts et de les classer selon leur ampleur. Aux fins de présentation, nous les avons ici regroupés sous quatre volets : économique, social, culturel et environnemental. Ce cloisonnement n'est évidemment pas étanche, un impact pouvant être à la fois économique et social, culturel et économique, etc.

### Les retombées économiques

L'industrie touristique occupe aujourd'hui la seconde place au sein des activités économiques de l'archipel, tout juste derrière le secteur des pêches et de la mariculture. Elle génère des retombées économiques annuelles d'environ 50 M\$ et procure quelque 1400 emplois directs ou indirects dont une grande majorité sont essentiellement saisonniers. Ce nombre d'emplois n'a d'ailleurs cessé de croître au cours des dernières années<sup>3</sup>, parallèlement à la hausse de la fréquentation touristique et à l'augmentation et à la diversification du nombre d'entreprises touristiques.

Malgré le fait que les salaires dans cette industrie soient généralement modestes, cette activité a certes contribué au relèvement du niveau de vie moyen des Madelinots et est venue pallier la perte d'emplois enregistrée dans le secteur des pêches due au déclin ou à l'épuisement des stocks de certaines espèces marines exploitées autour des Îles. D'ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, les Madelinots reconnaissent sans grande hésitation l'apport bénéfique de cette industrie au plan économique et plus particulièrement au chapitre de la création d'emplois. On peut raisonnablement espérer qu'il s'agisse là d'un facteur de rétention ou de retour des jeunes sur l'archipel.

Plus de deux cents<sup>4</sup> entreprises y sont directement reliées et près d'une centaine d'autres profitent<sup>5</sup> de l'achalandage engendré par l'activité touristique pour stabiliser leurs opérations. Rappelons que ce sont en grande majorité de petites entreprises et qu'elles sont la propriété de résidents. Cette particularité quant à la propriété fait en sorte que les retombées économiques s'en retrouvent majorées pour le milieu, puisque les profits engendrés par ces entreprises seront en bonne partie dépensés aux Îles, donc réintroduits dans l'économie locale.

---

<sup>3</sup> À elle seule, la mise en service d'une croisière entre Montréal et les Îles à l'été 2002 a entraîné la création de près d'une centaine d'emplois.

<sup>4</sup> Ces entreprises sont en grande majorité membres de l'Association touristique et appartiennent principalement aux secteurs de l'hébergement, de la restauration, de la culture et du patrimoine, des activités d'aventure et de plein air ainsi que des services. Cette donnée exclut les résidences de tourisme et les gîtes.

<sup>5</sup> Selon l'Étude sur l'incidence du tourisme sur l'emploi, réalisée en 2004 par Tourisme Îles de la Madeleine auprès de presque 400 entreprises — dont 131 membres de l'association —, 60 % de celles-ci estiment que leur entreprise serait en difficulté s'il n'y avait pas de tourisme.

Quoique difficile à quantifier de façon précise, l'impact du tourisme sur les autres activités économiques est indéniable<sup>6</sup>. En effet, la clientèle touristique est par nature consommatrice de produits et de services sur les lieux même de la destination, mais elle est également agente de mise en marché de nombreux biens agroalimentaires et culturels produits aux Îles. Du simple fait qu'au plus fort de la période estivale cette clientèle représente quelque 6 000 personnes –qui séjournent ici pendant une semaine- aux côtés des 13 000 résidents, elle a certes une influence sur la demande et, partant, sur l'offre de produits, qu'ils soient alimentaires, culturels ou autres. Ainsi, cette demande « estivale » se répercute sur les autres saisons, contribuant à « mettre sur les comptoirs » des produits fins dont bénéficient les résidents à longueur d'année. En ce qui concerne particulièrement les produits locaux, l'émergence de produits du terroir et l'intérêt des visiteurs pour ceux-ci a sûrement contribué à majorer les retombées économiques de l'industrie agroalimentaire, lesquelles ont plus que triplé depuis 4 ans. Cet intérêt a également contribué à faire connaître ceux-ci à l'extérieur des Îles et à favoriser leur écoulement sur les marchés extérieurs, que ce soit pour les produits de la mer ou ceux de la terre. Il en est de même pour les produits culturels où la grande notoriété des Îles aide certes à leur commercialisation à l'extérieur de l'archipel.

Le secteur de la construction et de la rénovation connaît une hausse importante de ses activités depuis 2002, ce que démontre le nombre de permis émis par la Municipalité. Sans rejoindre les sommets atteints au début des années 1980, ce nombre a plus que doublé à partir de 2002, avoisinant une moyenne de 80 nouvelles résidences principales ou secondaires annuellement, sans oublier le nombre important de permis de rénovation. Conséquence inévitable de cette forte demande, les entrepreneurs se retrouvant avec des carnets de commande bien remplis, les prix des travaux ont également augmenté, ceci contribuant pour une partie à une majoration des valeurs immobilières.

Parallèlement, l'engouement des visiteurs envers la maison traditionnelle des Îles ou leur simple désir d'y acheter un terrain pour y construire éventuellement une résidence secondaire a entraîné une pression à la hausse sur les valeurs de ces maisons et des terrains<sup>7</sup>. Ce phénomène n'est toutefois pas unique à notre région car on a observé au cours des dernières années et à la grandeur du pays une hausse des valeurs des propriétés. De plus, toutes les régions touristiques et de villégiatures ont enregistré une activité très importante au plan immobilier portant les valeurs à des sommets jamais atteints. L'ampleur du phénomène a toutefois été accentuée sur notre archipel, du fait que le marché immobilier y a été très longtemps au point mort, sinon inexistant; cette situation a maintenu les valeurs à des niveaux très bas, en fait bien en dessous des coûts de remplacement des bâtiments. Ce réajustement soudain des valeurs, qui n'est pas sans entraîner une certaine spéculation, cause toutefois bien des inquiétudes chez les Madelinots, particulièrement chez les jeunes en regard de l'accession à la propriété.

C'est cependant sur le développement agricole que cette poussée immobilière prélève le plus lourd tribut. Il en résulte en effet une sorte de compétition entre agriculture et tourisme<sup>8</sup>, où le

---

<sup>6</sup> Selon l'étude mentionnée précédemment, 72 % de ces entreprises non-membres observent une augmentation de leurs revenus en saison estivale qu'elles attribuent directement ou indirectement au tourisme. Près de 50 % de celles-ci embauchent plus d'employés en saisons printanière et estivale ou doivent augmenter le nombre d'heures de leurs employés réguliers; selon elles, 54 % de ces emplois additionnels sont créés directement par le tourisme.

<sup>7</sup> Cette pression à la hausse varie selon les différentes parties du territoire, les sites comme les bords de mer et les élévations ainsi que les secteurs comme L'Île-du-Havre-Aubert étant davantage convoités. Ces hausses de valeurs localisées ont toutefois pour conséquence d'entraîner une augmentation du compte de taxes pour ce type de maisons ou dans ces secteurs plus convoités, qui se répercute sur les contribuables du voisinage.

<sup>8</sup> Il serait à propos de parler ici de villégiature et d'apporter une nuance entre tourisme et villégiature. Bien que le villégiateur ait bien souvent été d'abord un simple visiteur, son impact –du fait qu'il est et qu'il

visiteur désireux de se construire une maison de villégiature, de préférence en retrait des secteurs urbanisés, vient se porter acquéreur d'une terre bien souvent utilisée jusque là pour l'agriculture ou propice à celle-ci, contribuant ainsi involontairement à réduire l'espace disponible pour les activités agricoles<sup>9</sup> et à en augmenter la valeur marchande.

Soulignons en terminant ce volet sur les répercussions du tourisme sur les autres activités économiques, que l'affluence touristique, exception faite de la consommation des produits de la mer, n'entraîne que peu d'incidences sur le secteur de la pêche. Tout au plus faut-il mentionner que cette affluence peut à l'occasion restreindre l'espace disponible pour l'expédition des produits via le traversier (particulièrement en août, pour le maquereau) ou sur l'avion (pour le homard frais) vu le peu d'espace disponible pour le cargo aérien.

## **Les impacts sociaux**

La présence d'un nombre important de visiteurs côtoyant la population locale et pouvant atteindre, au plus fort de la saison estivale, tout près de 50 % de celle-ci, n'est cependant pas sans causer certains inconvénients aux résidents dans le cours de leurs occupations quotidiennes. Entre autres, au plus fort de la saison touristique, le trafic routier devient plus dense à certains moments de la journée, particulièrement en des endroits comme en plein cœur de Cap-aux-Meules, occasionnant un ralentissement marqué de la circulation et causant une certaine irritation — le terme impatience serait plus juste — chez des résidents habitués à la circulation beaucoup plus fluide et aisée des autres saisons. De même, l'achalandage dans certains commerces, ceux d'alimentation en particulier, entraîne un ralentissement du service, malgré l'ajout de personnel supplémentaire. Les services de restauration ainsi que les activités de loisirs sont certes plus nombreux et variés grâce à la demande touristique, mais là encore l'accès y est, aux yeux des résidents, un peu plus difficile. Ce genre de situation, très familière aux habitants des grands centres urbains, mais inconnue jusqu'à tout récemment de la population madelinienne, amène une partie de celle-ci à éprouver un certain sentiment d'envahissement.

Par ailleurs, bien que l'ampleur de l'achalandage touristique ait contribué à justifier l'ajout et l'amélioration de plusieurs équipements ou services publics, elle en complique parfois l'accès pour les Madelinots, comme c'est le cas en matière de transport. Ainsi, les dessertes maritimes nous liant au continent peuvent maintenant être assurées par trois navires, d'une capacité adéquate, plus stables et mieux équipés qu'auparavant; mais au plus fort de la saison, le transport tant des Madelinots que des marchandises peut parfois subir certains délais. Les résidents de L'Île-d'Entrée rencontrent eux aussi des contraintes sur la liaison avec l'île du Cap-aux-Meules alors que les excursionnistes envahissent le bateau qui assure cette liaison. Dans le même ordre d'idées, bien que les transporteurs aériens multiplient les vols en saison estivale, le transfert des malades est plus complexe et nécessite plus souvent l'intervention de l'avion taxi.

L'hôpital n'est pas épargné et la fréquentation du service d'urgence s'en retrouve accrue en saison estivale; en effet, la clientèle composée de visiteurs peut représenter jusqu'à 20 % des

---

*agit comme propriétaire, en acquérant ou en construisant une résidence secondaire- est bien différent de celui du visiteur, particulièrement sur l'aménagement du territoire et de ses relations avec ses nouveaux voisins.*

<sup>9</sup> *L'exiguïté du territoire et le morcellement très dense fait que l'agriculteur madelinot n'est bien souvent propriétaire que de petites superficies, parfois dispersées. Cet obstacle à la pratique agricole est contourné par l'utilisation à des fins de culture ou de pâturage de terres que des voisins consentent à mettre à sa disposition, bien souvent gratuitement ou en retour d'une minime contrepartie. Cela va bien jusqu'au jour où l'une de ces terres change de main et où apparaît un propriétaire désireux d'y implanter une résidence ou une maison de villégiature...*

visites totales au service d'urgence durant les mois de juillet et d'août. En plus d'allonger le temps d'attente et de réduire le nombre de lits disponibles, cette situation entraîne une surcharge de travail pour le personnel. On évalue à plus de 160 000 \$ les coûts supplémentaires qu'entraînent les soins fournis à cette clientèle saisonnière (hospitalisation, transport ambulancier, laboratoire, radiologie, transfert hors des Îles et soins à l'urgence). Ce montant peut paraître insignifiant en comparaison du budget global du Centre de santé, mais prend toute son importance quand on sait que le déficit annuel de l'établissement atteint les 300 000 \$ malgré une gestion serrée et que la population « touristique » n'est pas incluse dans les paramètres servant au ministère de la Santé et des Services sociaux pour déterminer les allocations budgétaires des établissements de santé<sup>10</sup>.

Par ailleurs, les services offerts par les gouvernements provincial et fédéral ne sont, à toutes fins pratiques, pas ou très peu affectés par cette population saisonnière. Fait étonnant et certes intéressant, le poste de la Sûreté du Québec n'observe aucune hausse significative des délits criminels ou des accidents de la circulation (malgré un trafic plus dense), dont on pourrait attribuer la cause à cette présence touristique. Tout au plus, y enregistre-t-on plus d'appels téléphoniques qui bien souvent n'ont aucun rapport avec le rôle de la Sûreté, mais constituent plutôt des demandes d'information diverses sur le milieu. Cependant, la circulation routière plus dense<sup>11</sup> et la multitude d'activités et d'événements populaires exigent davantage de la part des effectifs et des ressources financières dont dispose le poste de la Sûreté.

Il en va autrement toutefois en ce qui a trait à certains services publics offerts par la Municipalité. Pour un, le réseau routier municipal est certes plus sollicité en saison estivale. Cependant, ce trafic routier additionnel a permis de justifier auprès du gouvernement québécois l'obtention d'une aide financière exceptionnelle pour la réalisation de travaux de réfection de certains tronçons du réseau routier municipal identifiés comme faisant partie du corridor panoramique de l'archipel. Ces travaux nécessaires ont dépassé les 4 M\$ dont plus de 60 % en aide financière.

Les coûts de mise en place et d'entretien d'équipements et d'aménagements publics, tels que les services sanitaires, les haltes routières, les parcs, les accès aux plages, renforcent auprès de la population locale la perception que le tourisme engendre des dépenses supplémentaires défrayées à même la taxation municipale et non pas par l'industrie touristique. Il en va de même pour le traitement des matières résiduelles et des eaux usées ou pour l'approvisionnement en eau<sup>12</sup>; là aussi, une partie des résidents attribue, à tort, au tourisme l'augmentation de la tarification imposée pour ces services, bien que ces coûts soient bel et bien couverts par les taxes perçues sur les commerces saisonniers, cette tarification étant justement établie en fonction de la consommation d'eau ou de la génération d'ordures.

Cependant, l'un des impacts sociaux les plus inquiétants du fort achalandage touristique est celui de l'accès au logement. En effet, l'hébergement en résidence de tourisme, qui est en fait la mise à disposition de maisons ou de chalets pour l'hébergement des visiteurs en saison estivale<sup>13</sup>, réduit le nombre de logements offerts toute l'année aux résidents non-proprétaires. Cette compétition entre visiteurs et locataires fait que certains résidents ne parviennent pas à trouver un logement en saison estivale ou que de nouveaux arrivants peinent à trouver un logement

---

<sup>10</sup> Information tirée de « Impact du tourisme sur les soins de santé au Centre de santé et de services sociaux des Îles », par Marie-Hélène Leblanc et Catherine Saillant, août 2004, 18 pages.

<sup>11</sup> Sur la plupart des tronçons de la Route 199, le débit augmente de près de 100 % et de beaucoup plus à certains moments de la journée, notamment, comme nous l'avons mentionné plus haut, au cœur de Cap-aux-Meules ainsi que sur le site historique de la Grave.

<sup>12</sup> Cette question sera abordée plus amplement au volet portant sur les répercussions environnementales.

<sup>13</sup> Le propriétaire d'une deuxième résidence peut facilement louer celle-ci aux visiteurs à 800 \$/semaine durant 8 ou 9 semaines en saison estivale, pour ensuite l'offrir en location pour les 10 mois suivants en retour d'un loyer mensuel modique (et bien souvent sous le prix du marché), en autant toutefois que le locataire accepte de quitter dès la belle saison revenue.

offert sur une base annuelle<sup>14</sup>. Il est d'ailleurs à craindre que cette situation ne s'aggrave au cours des prochaines années, le nombre de visiteurs et les tarifs de location augmentant.

Le fait de relever et de mentionner ici certains inconvénients — il serait dans certains cas plus judicieux de parler de désagréments — que peut parfois occasionner la présence touristique ne devrait toutefois pas conduire à une dramatisation de la situation et mettre dans l'ombre les avantages nombreux et réels qu'en retire la population, que ce soit au plan de la qualité, du nombre et de la diversité des services tant publics que privés, services dont elle ne pourrait bénéficier en l'absence de cette activité touristique importante. L'énumération et la caractérisation de ces désagréments apparaissent ici essentielles du fait qu'elles permettent de mieux comprendre la pertinence de certaines des interventions prévues au plan d'action découlant de la présente démarche.

## **Les impacts culturels**

Tous s'entendent pour dire que l'activité touristique contribue considérablement à l'essor de l'industrie culturelle et les faits confirment cette perception populaire. Par le marché qu'il génère, le tourisme a permis l'émergence de nombreuses entreprises de métiers d'art et d'arts visuels<sup>15</sup>. Au plan des arts de la scène, il a également contribué à la création et à la rentabilité de plusieurs événements culturels estivaux<sup>16</sup>, dont des spectacles mettant en valeur les talents locaux et bien d'autres activités, spectacles ou événements dont la rentabilité ne pourrait être assurée par le seul marché local. Tout comme pour ceux du terroir, les produits culturels sont généralement reconnus comme étant d'une très grande qualité et contribuent également à la notoriété des Îles à l'extérieur.

Par l'intérêt qu'ils démontrent à l'égard de la maison traditionnelle, les visiteurs et les villégiateurs en ont favorisé la conservation et ont aidé, il faut le reconnaître, à la réhabilitation de matériaux et de formes architecturales que la population locale avait, jusqu'il y a tout récemment, délaissés. Cet intérêt a même conduit à une « surenchère » au plan des coloris de l'habitation, au point où la petite maison colorée est devenu pour maints visiteurs un symbole des Îles de la Madeleine.

Enfin, la rencontre des cultures est aussi perçue de façon ambivalente. D'une part, le regard plus que souvent admiratif que les visiteurs portent sur le milieu renforce la fierté et le sentiment d'appartenance à la communauté insulaire; en contrepartie, le sentiment d'envahissement durant la haute saison est à l'origine d'une certaine réserve face à ces mêmes visiteurs, qui se révèle parfois dans les attitudes et les discours. Ceci n'est pas sans incidence quand on sait que le bouche à oreille demeure le moyen de promotion le plus efficace et le plus important de notre destination<sup>17</sup>. Par ailleurs, la crainte existe que la culture devienne entièrement touristique, c'est-

---

<sup>14</sup> *Ce phénomène est réel, bien qu'il soit difficile à quantifier du fait que la Régie du logement ne dispose que de peu de données sur l'état du logement aux Îles-de-la-Madeleine. D'ailleurs, la grande majorité des locataires madelinots se prévalent peu des droits que leur confère la loi en matière de logement et renoncent à signer un bail.*

<sup>15</sup> *Selon l'étude sur le marché des métiers d'art, réalisée en février 2000 pour le compte de la Corporation culturelle Arrimage, les ventes de produits de ce secteur s'élevaient à 1,8 M\$ au détail, dont 84 % réalisés au cours de l'été. 72 % de ces achats étaient attribuables aux visiteurs. D'autre part, ce secteur des métiers d'arts représentait, en 2000, quelque 36 emplois temps plein et 9 emplois temps partiel ainsi qu'environ 450 000 \$ versés en salaire.*

<sup>16</sup> *L'organisation de ces événements, bien que relevant d'organismes à but non lucratif, entraîne cependant pour la Municipalité des dépenses au plan de la main-d'œuvre et des ressources matérielles qu'elle met à la disposition des organisateurs pour faciliter ces activités. Les frais occasionnés pour ce support logistique dépassent facilement les 200 000 \$ annuellement.*

<sup>17</sup> *Selon les sondages de l'ATR auprès des visiteurs, 55 % de ceux-ci déclarent être venus aux Îles suite aux recommandations de parents ou d'amis.*

à-dire que les activités culturelles soient de plus en plus conçues en fonction des visiteurs et que cette situation engendre ainsi une perte, sinon une dénaturaion, de la culture et de l'identité locales.

## **Les répercussions environnementales**

Les Îles de la Madeleine attirent plus particulièrement des visiteurs et des villégiateurs épris de nature et de plein air. Ici comme ailleurs, le tourisme est susceptible de laisser son empreinte; certaines activités, il faut le reconnaître, peuvent perturber, sinon détériorer certains milieux ou causer un certain stress à la faune et à la flore. Cependant, une grande part des activités offertes aux visiteurs contribue de façon importante à la valorisation et à la protection des milieux naturels fragiles qui constituent l'archipel; par exemple, tout en facilitant l'interprétation de certains milieux par les visiteurs, elles permettent, par ricochet, de sensibiliser les résidents à la fragilité et à la richesse de leur milieu naturel. En ce sens, les groupes environnementaux locaux ont parfois trouvé chez une partie des intervenants touristiques des alliés contribuant avec eux à la protection du milieu.

La pratique de ces activités d'écotourisme ou récréatives nécessite toutefois certains aménagements destinés à protéger ces milieux fragiles ou, du moins, à réduire les impacts sur ceux-ci — stationnement, passerelles, installations sanitaires. Toutefois, ces aménagements bénéficient également aux Madelinots. Il n'en demeure pas moins que l'archipel, de par sa faible superficie, demeure très vulnérable à la surexploitation des ressources et des lieux; en ce sens, une trop forte fréquentation de certains lieux, de mauvais usages de ceux-ci et des aménagements inadéquats peuvent occasionner un certain déséquilibre au plan écologique.

Par ailleurs, les besoins des visiteurs et des villégiateurs en hébergement ont des impacts à la fois positifs et négatifs sur le paysage et l'aménagement du territoire. L'achat de résidences — la préférence allant à la maison traditionnelle — et leur rénovation de même que la construction de nouveaux bâtiments par les villégiateurs remet indéniablement à l'honneur l'architecture d'ici et les matériaux traditionnels; et, dans la plupart des cas, l'intégration de ces nouveaux bâtiments est réussie. Certains toutefois, par leur emplacement et leur architecture, dérangent l'équilibre des paysages. De même, certaines constructions érigées pour les visiteurs (chalets ou ensembles immobiliers), dont la facture est plutôt sommaire, laissent à désirer, bien que les interventions plus récentes soient généralement d'une meilleure qualité.

Au sujet de l'hébergement, il convient de mentionner que la formule « résidences de tourisme », bien qu'elle favorise une répartition plus grande des retombées économiques de cette industrie, a amené l'implantation, parfois anarchique, de sites regroupant roulottes ou motorisés que les résidents habitent pendant que leur résidence est louée aux visiteurs. Ces sites sont parfois aménagés sans égard à la réglementation municipale en matière de zonage ou à celle concernant la disposition des eaux usées.

Enfin, parmi les préoccupations les plus grandes manifestées par les résidents face à la présence touristique et à son impact sur l'environnement, la consommation d'eau potable et la génération de matières résiduelles se démarquent particulièrement. Dans le cas de l'eau potable, cette inquiétude est renforcée par le fait que, depuis quelques années déjà, des campagnes d'information menées par la Municipalité ont sensibilisé la population à la rareté et à la fragilité de la ressource et qu'un contrôle plus serré de son usage est en vigueur durant l'été. Il faut cependant noter que l'importante augmentation de la consommation d'eau en saison estivale n'est pas le seul fait de l'industrie touristique, car les usines de transformation des produits halieutiques en font, elles aussi, un très grand usage. Dans les faits, on peut évaluer cette part de la consommation estivale en eau potable attribuable à la présence touristique à près de 20 % de la consommation totale. En ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, les campagnes d'information sur le tri à la source ont également éveillé les résidents au danger qu'une mauvaise

disposition ou un traitement inadéquat de celles-ci peut représenter pour l'environnement de là leur préoccupation très grande quant à l'impact des matières résiduelles générées par la présence touristique. S'il est vrai cependant que la quantité de matières résiduelles augmente considérablement en été, il faut souligner ici aussi que la présence touristique coïncide à un moment de l'année où l'activité économique bat son plein, notamment dans les secteurs des pêches et de la construction. Il est pour cette raison difficile de départager la génération de matières résiduelles attribuable à l'industrie touristique, d'autant plus qu'une bonne partie de l'hébergement est fait en résidence de tourisme. Quoiqu'il en soit, le problème réel n'est pas tant environnemental que de gestion, ceci obligeant la Municipalité à consacrer en saison estivale davantage de ressources au tri et à l'élimination de ces matières.



## Les enjeux du tourisme aux Îles de la Madeleine

Ce bilan permet de constater l'apport considérable et bénéfique de l'industrie touristique au bien-être de la population résidante. On peut aisément et raisonnablement en conclure que, jusqu'à maintenant et à court terme, la collectivité madelinienne y gagne beaucoup plus qu'elle n'y perd.

Il faut toutefois reconnaître que certains des impacts entraînés par le développement de cette industrie posent à notre collectivité des défis de taille, à moyen et à long terme, que nous présenterons ici sous forme d'enjeux. En effet, à défaut de prévoir dès maintenant l'adoption de certaines mesures, c'est à la fois l'avenir de notre industrie touristique et la qualité de notre cadre de vie que nous risquons de compromettre. En ce sens, la Municipalité doit être à l'écoute de la population et attentive au moindre signal d'alarme.

Pour un premier, la faible superficie du territoire et la fragilité du milieu naturel posent entre autres enjeux à long terme l'importante question de la capacité de support du milieu en ce qui a trait au nombre de visiteurs que l'on peut ou devrait accueillir. À court et moyen termes cependant, cette question se pose surtout en regard de la période de pointe –de la mi-juillet à la mi-août-, où les équipements publics et privés actuellement en place suffisent pour le moment à répondre à la demande, mais n'y parviendraient pas advenant un accroissement important et subit de la capacité de transport par voie maritime ou aérienne.

L'engouement des touristes pour des destinations-vacances telles les Îles et la recherche de lieux de villégiature amènent, en ce qui concerne l'hébergement, une concurrence entre le visiteur-villégiateur et le résident quant à l'accès au logement et à la propriété. Ce besoin des visiteurs en hébergement pour de courts séjours ou à des fins de villégiature crée une pression sur les coûts et sur la disponibilité des logements ainsi que sur les valeurs immobilières; ceci se traduit par des contraintes réelles quant à l'accès au logement ou à la propriété pour les locataires ou pour les jeunes et entraîne un handicap pour l'avenir de l'agriculture.

Les valeurs et les attentes des visiteurs peuvent également transformer le milieu au plan physique et culturel. Cela pose à la collectivité le défi de l'authenticité et de l'intégrité : authenticité de la culture et du produit culturel afin d'en éviter la folklorisation mais également intégrité des lieux et des paysages afin d'en éviter la banalisation, voire même la dégradation.

Dans le cas des Îles, les conditions géographiques et climatiques limitent l'activité touristique à une courte période de l'année. Ce caractère saisonnier commande une offre de services privés et publics accrue durant cette courte période de fréquentation touristique, modelant même cette offre. Si du côté des services privés, cela amène un accès à une plus grande diversité de produits et de services dont les effets débordent la stricte saison touristique et améliorent la qualité de vie de la population, la demande en infrastructures et en services publics doit être gérée en tenant compte du fardeau fiscal qu'elle risque d'alourdir à moyen et long termes. Il faut donc prendre garde au surdimensionnement des infrastructures et des services publics ou encore de la mise en place de services en fonction des seuls besoins des visiteurs et dont ne bénéficieront peu ou pas du tout les résidents.

Mais par delà ces enjeux et sans en nier l'importance, le défi principal demeure celui de la prise en charge collective de l'orientation du développement touristique et le respect constant de cette orientation. C'est la mobilisation des acteurs privés ou publics, autour de principes et de valeurs qui guideront leurs interventions de sorte à maintenir cette authenticité culturelle, cette intégrité physique, et cet équilibre social et économique nécessaires à une saine croissance du tourisme et au respect de ce qui est, d'abord et avant tout, un milieu de vie avant que d'être une simple destination touristique. Ce défi, c'est donc l'atteinte de la cohésion dans l'action. Un tel défi suppose au départ la solidarité et l'adhésion à des valeurs communes. Tel est en quelque sorte l'objectif que vise l'adoption de la présente politique.



## Les fondements et les engagements

Cet exercice de concertation autour de l'identification des incidences du tourisme sur le milieu et des enjeux que pose sa croissance devait, en toute cohérence, mener à définir les contours que la collectivité madelinienne souhaite imposer au développement futur de cette industrie. C'est ainsi qu'en dernière étape de la démarche, les partenaires socio-économiques de la Municipalité ont été invités à souscrire à quelques principes auxquels devait répondre ce développement souhaité du tourisme et à des engagements permettant de faciliter le respect de ces principes.

Les fondements et les engagements qui suivent représentent donc une entente entre les partenaires socio-économiques madelinots, lesquels conviennent de contribuer, chacun dans son domaine, à un développement touristique en harmonie avec les valeurs que la collectivité entend préserver.

Ainsi, la Municipalité et ses partenaires, au nom de la collectivité des Îles, confirment le choix du tourisme comme avenue de développement économique et social et conviennent en conséquence du cadre suivant en regard de cette activité :

### **Premier fondement**

***Le développement touristique doit, par ses retombées économiques, sociales et culturelles, profiter à l'ensemble de la collectivité et contribuer à un accroissement de la qualité de vie des résidents.***

Le premier fondement de la présente politique vise à favoriser un développement touristique équitable. En effet, les effets positifs de l'activité touristique doivent se ressentir auprès de l'ensemble de la communauté, que l'on parle d'amélioration de l'accès aux services et de la qualité de ceux-ci ou encore de retombées économiques globales, y incluant l'emploi; bref, ceux-ci doivent contribuer à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des résidents.

En ce sens, la Municipalité et ses partenaires s'engagent à :

- Optimiser le partage des retombées économiques auprès d'une plus grande partie de la population;
- Concilier le développement touristique avec le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

### **Deuxième fondement**

***Le développement touristique doit contribuer à mettre en valeur, tout en les préservant, la diversité, la richesse et la spécificité de notre milieu physique.***

Ce deuxième fondement vise à préserver l'intégrité physique des Îles de la Madeleine, que le regard extérieur nous a permis de découvrir et de mieux apprécier. Cette redécouverte de notre environnement nous permet d'en saisir à la fois la richesse et la fragilité, ce qui commande la mise en place d'équipement permettant sa valorisation ainsi que l'adoption de mesures de protection. Celles-ci doivent être mises en pratique tant par les Madelinots que par les visiteurs.

En ce sens, la Municipalité et ses partenaires s'engagent à :

- Resserrer le cadre de gestion du territoire;

- Assurer la conservation d'espaces naturels non constructibles et accessibles à tous de même que celle de certains sites et paysages, ces espaces, ces sites et ces paysages constituant un patrimoine collectif;
- Encadrer l'implantation et le déploiement des infrastructures, des équipements et des activités sur le territoire dans le respect du patrimoine naturel;
- Mettre en œuvre des stratégies de développement durable applicables au quotidien dans l'offre touristique.

### **Troisième fondement**

***Le développement touristique doit constituer une opportunité de mettre en valeur, tout en les préservant, l'identité, la culture locale, le mode de vie maritime et insulaire, soit le patrimoine madelinot.***

Ce troisième fondement vise à assurer le respect de l'intégrité socio-culturelle locale. Les particularités du mode de vie madelinot sont au cœur du produit touristique et pourtant cette industrie peut modifier, involontairement mais significativement, nos us et coutumes. Il s'agit donc d'harmoniser la rencontre des deux cultures permettant ainsi à l'ensemble de la population de bénéficier de l'apport du tourisme aux Îles.

En ce sens, la Municipalité et ses partenaires s'engagent à :

- Maintenir, valoriser et promouvoir la culture et le patrimoine maritimes et insulaires, en un mot l'identité madelinienne;
- Faire connaître et faire valoir les retombées sociales et culturelles de l'activité touristique et les bénéfices qu'en retire la population;
- Favoriser les rapports entre les visiteurs, les villégiateurs et les résidents;
- Favoriser le développement de produits, d'attraits, d'activités et d'événements authentiques et de qualité.

### **Quatrième fondement**

***Le développement touristique doit s'inscrire en complémentarité aux autres activités économiques et particulièrement à celles liées à l'exploitation des ressources de la mer et de la terre.***

Ce dernier fondement vise à s'assurer que le développement touristique ne conduise pas à une disparition des activités économiques traditionnelles des Îles-de-la-Madeleine, mais contribue plutôt à les mettre en valeur. En effet, la pêche et la transformation des produits halieutiques sont non seulement à la base de l'activité économique de l'archipel depuis des siècles, mais elles sont aussi profondément ancrées dans le mode de vie madelinot. Il en va de même, mais dans une moins grande mesure, de l'agriculture qui, en l'absence d'approvisionnement extérieur, était indispensable au bien-être de la communauté. Le tourisme doit donc s'inscrire en complémentarité à ces activités et leur offrir une vitrine promotionnelle, à l'exemple du tourisme gourmand qui vient mettre en valeur nos savoir-faire traditionnels ainsi que nos expériences agroalimentaires.

En ce sens, la Municipalité et ses partenaires s'engagent à :

- Faire valoir l'interaction entre les pêches (y incluant la mariculture) et le tourisme tout en valorisant le domaine de la pêche;
- Appuyer les initiatives de développement de l'activité agricole et agroalimentaire ainsi que de l'agrotourisme;
- Mettre en valeur les produits régionaux comme composante importante du produit touristique et valoriser la cuisine régionale;
- Sensibiliser les intervenants touristiques et les autres commerçants à l'importance de la qualité de l'accueil, des produits et des services offerts aux visiteurs.



## **Le plan d'action**

En sus des fondements et des engagements, les partenaires à la démarche ont également convenu de moyens à prendre et d'actions à entreprendre, parfois collectivement, parfois chacun de son côté, afin d'assurer le respect et la réalisation du cadre souhaité. Le plan d'action qui en résulte est présenté ci-après et reprend l'énumération des fondements et des engagements mentionnés précédemment en rattachant à chacun de ceux-ci les moyens et les actions qui en découlent. Cette présentation, sous forme de tableau, insérée en annexe I, permet également d'identifier les porteurs (c'est-à-dire les responsables premiers) et les partenaires associés aux interventions proposées ainsi qu'un échéancier de réalisation. Il est également important de noter que la liste des actions identifiées n'est pas exclusive et que les partenaires pourront, au cours de la démarche à poursuivre, y ajouter d'autres actions qui leur paraîtront pertinentes et en accord avec les principes établis et les engagements pris collectivement.



## La mise en œuvre et le suivi

La première démarche à entreprendre afin de faciliter la mise en œuvre de ce plan sera évidemment de transmettre celui-ci aux intervenants concernés, tant aux organismes du milieu qu'aux intervenants gouvernementaux. Dès l'adoption officielle par le conseil municipal de la présente politique cadre, le document leur sera transmis. Dans le cas des organismes du milieu, l'adhésion à cette politique et aux actions qui en découlent est, à toutes fins pratiques acquise, vu la démarche collective qui a conduit à son élaboration. Pour leur part, les instances gouvernementales seront invitées à reconnaître la présente politique et à s'y référer préalablement à leurs interventions sur le territoire des Îles de la Madeleine. Sans que le présent document ait le même caractère qu'un schéma d'aménagement du territoire et sans qu'il entraîne de ce fait un lien de convention liant les autorités gouvernementales, la Municipalité souhaite que celles-ci tiennent compte des orientations que se donne le milieu madelinot et interviennent dans le respect de celles-ci. D'ailleurs, les orientations apparaissant à la présente politique et qui touchent l'aménagement du territoire seront évidemment reprises au schéma d'aménagement de la Municipalité présentement en révision.

L'adoption de cette politique nécessitera de la part de la Municipalité l'affectation d'une partie de ses ressources à sa mise en œuvre et à son suivi. Certaines des actions identifiées relèvent de ses responsabilités en matière d'aménagement et de gestion du territoire et s'inscriront donc dans le cadre usuel de ses activités. D'autres actions, qui débordent légèrement de son mandat strict, nécessiteront des ressources additionnelles. C'est pourquoi la Municipalité, en collaboration étroite avec l'Association touristique, entend constituer un fonds de promotion et de développement touristique. Ce fonds vise à permettre à l'ATR de réaliser adéquatement son mandat de promotion et à la Municipalité d'assurer, sans ajouter à la charge fiscale des contribuables, la réalisation de certaines interventions prévues au plan d'action ainsi que l'entretien et au besoin, la mise en place des équipements et des aménagements récréotouristiques.

Enfin, la Municipalité convient de mettre sur pied un comité de suivi de la politique, lequel sera formé du directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire de la Municipalité, du directeur de Tourisme Îles de la Madeleine et de l'agent de développement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Ce comité aura pour mandat de voir à la mise en œuvre et au suivi de la présente politique. En plus de suivre l'état de réalisation des actions prévues au plan et de relancer au besoin les partenaires concernés, il verra annuellement à réunir les partenaires pour faire le point sur la situation. Ceci permettra de produire un bilan annuel de l'évolution du tourisme et de la mise en œuvre de la politique et de proposer, au besoin, les actions qui s'imposent.

La Municipalité et ses partenaires, au nom de la collectivité des îles, confirment le choix du tourisme durable comme avenue de développement économique et social et conviennent en conséquence du cadre suivant en regard de cette activité :					
Fondement 1					
Le développement touristique doit, par ses retombées économiques, sociales et culturelles, profiter à l'ensemble de la collectivité et contribuer à un accroissement de la qualité de vie des Madelinots					
Contexte	Engagements	Moyens	Porteurs et partenaires *	Exemples d'actions concrètes à réaliser	Horizon
<p>On ne peut nier que le tourisme a contribué grandement à l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Cependant, le développement accéléré qu'a connu ces dernières années l'industrie touristique impose de tenir compte de certains impacts, réels ou perçus comme tels, pouvant porter atteinte à cette qualité de vie et conséquemment à l'intégrité du produit touristique.</p>	<p>1.1 Optimiser le partage des retombées économiques auprès d'une plus grande partie de la population.</p>	<p>1.1.1. Privilégier le développement de petites entreprises touristiques et le maintien de la propriété locale sur celles-ci.</p> <p>1.1.2. Faciliter, en faveur des travailleurs de l'industrie touristique l'accès à une plus grande formation professionnelle.</p>	<p><b>Municipalité, ATR, Arrimage, CLD, CC, SADC</b></p>	<p>Démarches pour faire reconnaître par les organismes socio-économiques du milieu et les instances gouvernementales la politique cadre de développement touristique comme cadre de référence pour leurs interventions.</p>	2006
	<p>1.2 Concilier le développement touristique avec le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des résidents.</p>	<p>1.2.1. S'assurer de la présence des autorités municipales auprès des instances gouvernementales dans toutes décisions touchant la gestion du territoire et les services publics et particulièrement les moyens de transport nous reliant au continent, de sorte à garantir l'intérêt des Madelinots et leur qualité de vie.</p>	<p><b>ATR, CLE, CIDTIM, CEGEP, Commission scolaire, formation aux adultes</b></p>	<p>Adoption par les acteurs concernés d'une politique de main-d'œuvre visant la valorisation et la formation des ressources humaines en tourisme (ex : reconnaissance d'un minimum de compétences professionnelles obligatoires; plan de développement des ressources humaines en partenariat avec le milieu de l'éducation).</p>	<p>en cours</p>
		<p>1.2.2. Aménager l'incontour ponctuel qui peut occasionner la période de haute fréquentation touristique.</p>	<p><b>Municipalité, ATR, CC, CREGIM</b></p>	<p>Présence et au besoin, intervention auprès de Transports Canada et Transports Québec quant à tout changement aux liens maritimes nous reliant au continent; évaluation préalable des impacts que peuvent causer ces modifications sur le milieu et ses habitants.</p>	<p>continu</p>
		<p>1.2.3. Favoriser une répartition territoriale des infrastructures et des équipements touristiques tout en tenant compte des potentiels et des contraintes physiques du territoire.</p>	<p><b>Municipalité, ATR, CC, CREGIM</b></p>	<p>Identification plus précise des effets du tourisme sur le logement et des solutions à mettre en place; au besoin, accroissement de l'accès aux logements sociaux; exploration de formules adaptées pour répondre au problème de réduction des logements disponibles en saison estivale.</p>	<p>continu</p>
<p>1.2.4. Suivre et évaluer l'évolution du développement touristique et de ses effets</p>	<p>1.2.4. Suivre et évaluer l'évolution du développement touristique et de ses effets</p>	<p><b>Centre de Santé, Municipalité</b></p>	<p>Appui au Centre de Santé et de Services sociaux des îles dans sa démarche auprès des autorités gouvernementales visant à faire reconnaître les coûts additionnels qu'entraîne la fréquentation touristique estivale.</p>	<p>2006-07</p>	
	<p>1.2.4. Suivre et évaluer l'évolution du développement touristique et de ses effets</p>	<p><b>Municipalité et ATR</b></p>	<p>Mise en place d'un fonds de promotion et de développement touristique dont les revenus pourraient servir tant à la promotion de notre milieu comme destination touristique qu'à l'aménagement et à l'entretien des infrastructures récréotouristiques et au suivi et à la mise en œuvre de la présente politique.</p>	<p>2006</p>	
		<p>1.2.3. Favoriser une répartition territoriale des infrastructures et des équipements touristiques tout en tenant compte des potentiels et des contraintes physiques du territoire.</p>	<p><b>Municipalité, partenaires privés</b></p>	<p>Implantation judicieuse des équipements et infrastructures sur l'ensemble du territoire de sorte à en répartir les retombées.</p>	<p>continu</p>
		<p>1.2.4. Suivre et évaluer l'évolution du développement touristique et de ses effets</p>	<p><b>Municipalité, ATR, CRÉ, et partenaires</b></p>	<p>Adoption de mesures appropriées afin de pallier les inconvénients ponctuels causés par la forte affluence touristique sur circulation automobile ainsi que sur les déplacements des Madelinots vers l'extérieur en période de pointe.</p>	<p>2006-07</p>
		<p>1.2.4. Suivre et évaluer l'évolution du développement touristique et de ses effets</p>	<p><b>Municipalité</b></p>	<p>Sensibilisation de la population à la valeur des terres vue comme un patrimoine collectif à préserver.</p>	<p>continu</p>
		<p>1.2.4. Suivre et évaluer l'évolution du développement touristique et de ses effets</p>	<p><b>Municipalité, ATR, CRÉ, et partenaires</b></p>	<p>Formation d'un comité de veille afin d'assurer la mise en œuvre de la politique cadre de développement touristique et de suivre l'évolution des impacts de l'industrie touristique et de tout projet majeur sur la qualité de vie et le développement durable du milieu.</p>	<p>2006</p>
		<p>1.2.4. Suivre et évaluer l'évolution du développement touristique et de ses effets</p>	<p><b>Municipalité, ATR, CERMM</b></p>	<p>Elaboration d'indicateurs additionnels permettant de mesurer l'évolution de la situation touristique, incluant le développement d'un système d'information géographique (S.I.G) afin de suivre l'utilisation de l'espace insulaire par l'activité touristique et de déterminer la capacité de support du milieu.</p>	<p>2006-07</p>

\* Le ou les porteurs (c.-à-d. les maîtres d'œuvre) d'une démarche sont identifiés en caractère gras. Pour les sigles et acronymes, voir à la suite du présent plan d'action.

La Municipalité et ses partenaires, au nom de la collectivité des îles, confirment le choix du tourisme durable comme avenue de développement économique et social et conviennent en conséquence du cadre suivant en regard de cette activité :					
Fondement 2					
Le développement touristique doit contribuer à mettre en valeur, tout en les préservant, la diversité et la spécificité de notre milieu physique					
Contexte	Engagements	Moyens	Porteurs et partenaires	Exemples d'actions concrètes à réaliser	Horizon
L'environnement naturel et le paysage humanisé constituent des attraits majeurs pour les visiteurs. La fréquentation des milieux naturels impose donc la mise en place d'infrastructures et l'encadrement des activités afin de maintenir l'accès à ces milieux tout en minimisant les impacts de cette fréquentation sur l'environnement. Par ailleurs, l'expansion accélérée de l'habitat transforme indéniablement le paysage au risque de le banaliser.	<p>2.1. Resserrer le cadre de gestion du territoire.</p>	<p>2.1.1. Revoir le cadre défini au schéma d'aménagement de façon à renforcer les mesures de protection des milieux fragiles et des terres agricoles ou à potentiel agricole.</p> <p>2.1.2. Revoir les normes de construction sans pour cela entraîner des coûts exorbitants qui viendraient restreindre l'accès à la propriété.</p>	<p><b>Municipalité, AF, ZIP, SCIM, UPA, TCAIM</b> et utilisateurs</p> <p><b>Municipalité, Groupe de travail, Club VTT, Ass. Chasseurs,</b></p> <p><b>Municipalité, ATR,</b> Attention Fragile, ZIP</p> <p><b>Municipalité</b></p>	<p>Élaboration en partenariat avec Attention Fragiles et le comité ZIP d'un plan de gestion intégré des milieux fragiles.</p> <p>Solution au problème de la circulation des VTT en milieux fragiles, particulièrement en milieu dunaire.</p> <p>Aménagement d'accès à la mer et aux plages afin de réduire l'impact de la fréquentation des milieux fragiles qui les bordent.</p> <p>Révision des ressources en environnement à l'emploi de la Municipalité et mise en place de moyens aptes à assurer un respect rigoureux de la réglementation.</p> <p>Introduction de règles particulières au schéma d'aménagement et aux règlements en découlant afin d'assurer une qualité aux constructions sans en augmenter indûment le coût; resserrement des normes encadrant l'implantation et la construction des ensembles d'hébergement touristique.</p>	<p>2007-08</p> <p>2006</p> <p>continu</p> <p>2007</p> <p>2007-08</p>
	<p>2.2. Assurer la conservation d'espaces naturels non constructibles et accessibles à tous de même que de certains sites et paysages, ces espaces, ces sites et ces paysages constituant un patrimoine collectif.</p>	<p>2.2.1. Évaluer la pertinence de la reconnaissance d'un statut de paysage humanisé pour le territoire des îles.</p> <p>2.2.2 Identifier les paysages et les espaces naturels à conserver et mettre en place une formule d'appropriation collective en vue de leur préservation.</p>	<p><b>Municipalité, ATR,</b> VVAP, SCIM</p> <p><b>Municipalité</b></p> <p><b>Municipalité, Hydro-Québec</b></p> <p><b>Municipalité</b></p>	<p>Réalisation d'un inventaire des paysages et des sites à protéger et par la suite, identification de moyens pour y arriver (contrôle intérimaire ou plans d'implantation et d'intégration architecturale).</p> <p>Adoption d'une charte du paysage et d'un code architectural.</p> <p>Enfouissement des fils électriques dans certains sites d'intérêt.</p> <p>Introduction de normes prévoyant des percées visuelles sur le parcours touristique longeant la mer.</p>	<p>2006-07</p> <p>2010</p> <p>2010</p> <p>2007-08</p>
<p>2.3. Encadrer l'implantation et le déploiement des infrastructures, des équipements et des activités sur le territoire dans le respect du patrimoine naturel.</p>	<p>2.3.1. Planifier la répartition des pôles de développement touristique en fonction des potentiels et des noyaux existants tout en réduisant leurs impacts sur l'environnement.</p> <p>2.3.2 Définir un cadre régissant les activités plein air et d'aventure.</p>	<p><b>Municipalité et promoteurs privés</b></p> <p><b>Municipalité</b></p> <p><b>Municipalité</b></p> <p><b>Municipalité, ATR,</b> ZIP, SCIM, secteur plein air aventure</p>	<p>Planification judicieuse des aménagements futurs et des activités touristiques à réaliser afin qu'ils s'intègrent à l'environnement.</p> <p>Encadrement de l'aménagement d'aires privées permettant l'activité de « caravaning » local en déterminant les zones propices ainsi qu'en définissant de normes de sécurité et de salubrité (électricité, eaux usées, sanitaires) sur les sites accueillants ces regroupements de roulottes.</p> <p>Adoption d'un règlement encadrant le camping sauvage à l'image de ce qui se fait dans les parcs nationaux ainsi qu'interdiction du camping sur les haltes routières et contrôle strict.</p> <p>Limitation des secteurs de villégiature en milieu dunaire à ce qu'ils sont actuellement.</p> <p>Identification des aires propices à la pratique de certaines activités de plein air et d'aventure dans le respect de l'environnement et adoption de normes appropriées d'encadrement de ces activités.</p> <p>Planification de sentiers de randonnée pédestre et d'une « route verte » sur le territoire.</p>	<p>continu</p> <p>2007-08</p> <p>2007</p> <p>2007</p> <p>2007</p> <p>2006-2007</p>	

La Municipalité et ses partenaires, au nom de la collectivité des îles, confirment le choix du tourisme durable comme avenue de développement économique et social et conviennent en conséquence du cadre suivant en regard de cette activité :					
Fondement 2					
Le développement touristique doit contribuer à mettre en valeur, tout en les préservant, la diversité et la spécificité de notre milieu physique					
Contexte	Engagements	Moyens	Porteurs et partenaires	Exemples d'actions concrètes à réaliser	Horizon
<p>L'environnement naturel et le paysage humanisé constituent des attraits majeurs pour les visiteurs. La fréquentation des milieux naturels (plages, dunes, lagunes) impose donc la mise en place d'infrastructures et l'encadrement d'activités afin de maintenir l'accès à ces milieux tout en minimisant les impacts de cette fréquentation sur l'environnement. L'expansion accélérée de l'habitat transforme indéniablement le paysage au risque de le banaliser.</p>	<p><b>2.4.</b> Mettre en œuvre des stratégies de développement durable applicables au quotidien dans l'offre touristique.</p>	<p><b>2.4.1.</b> Sensibiliser les visiteurs au tri à la source.</p> <p><b>2.4.2.</b> Sensibiliser les visiteurs et les résidents à la fragilité du milieu physique et à la qualité du paysage.</p> <p><b>2.4.3.</b> Associer résidents, visiteurs et villageois au respect des mesures de protection du patrimoine environnemental.</p>	<p><b>Municipalité, AF, ZIP, ATR,</b></p> <p><b>Municipalité, AF et Commission scolaire</b></p> <p><b>Municipalité, ATR, Attention Fragiles, ZIP, SCIM</b></p> <p><b>ATR, Municipalité et partenaires: ZIP, SCIM, Alt. Fragiles</b></p> <p><b>ATR, CC et Municipalité</b></p> <p><b>ATR, CTMA, Municipalité</b></p>	<p>Élaboration et diffusion à l'intention des résidents, visiteurs et intervenants touristiques d'un code de pratiques respectueuses de l'environnement.</p> <p>Inclusion dans les programmes d'éducation et de formation d'une formation en environnement; ex. programme de connaissances du milieu.</p> <p>Développement d'un outil commun de sensibilisation, i.e. production et distribution d'une brochure unique ( ATR, Municipalité, AF et ZIP ) à l'intention des visiteurs et des villageois.</p> <p>Élargissement de la diffusion auprès des visiteurs (ATR) et de la population (Municipalité) des outils de sensibilisation.</p> <p>Sensibilisation des secteurs de l'hébergement et de la restauration et des autres secteurs de l'industrie touristique à une réduction de la production de matières résiduelles, de la consommation d'eau et d'électricité, bref au développement durable.</p> <p>Implication du transporteur maritime à la diffusion des outils de sensibilisation à l'intention des visiteurs.</p>	<p>2007-08</p> <p>continu</p> <p>en cours</p> <p>2007-08</p> <p>continu</p> <p>continu</p>

La Municipalité et ses partenaires, au nom de la collectivité des îles, confirment le choix du tourisme durable comme avenue de développement économique et social et conviennent en conséquence du cadre suivant en regard de cette activité :						
Fondement 3						
Le développement touristique doit constituer une opportunité de mettre en valeur, tout en les préservant, l'identité, la culture locale, le mode de vie maritime et insulaire, soit le patrimoine madelinot						
Contexte	Engagements	Moyens	Porteurs et partenaires	Exemples d'actions concrètes à réaliser	Horizon	
Le mode de vie maritime et insulaire est au cœur du produit touristique qu'offre le Département de la-Madeleine. Dans un optique de développement, il est donc nécessaire d'assurer l'intégrité et la pérennité de la culture et du patrimoine madelinot.	3.1. Maintenir, valoriser et promouvoir la culture et le patrimoine maritime et insulaire, en un mot, l'identité madelinienne.	<p>3.1.1. Mettre en valeur du patrimoine maritime privé et public (bateaux, usines, quais, etc.).</p> <p>3.1.2. Élaborer une stratégie d'intervention communale régionale en patrimoine qui vise particulièrement le mode de vie lié à la pêche.</p>	<p>Ass. des pêcheurs, industriels/pêche, Adm. portuaires, Municipalité, VVAP, ATR</p> <p><b>Municipalité</b> et partenaires locaux, Municipalité et <b>Arrimage</b>, Municipalité</p>	<p>En collaboration avec les intervenants de la pêche, mise en valeur des « lieux de pêche » (quais, usines, parc d'hivernage) en délimitant les espaces industriels et en aménageant des espaces récréatifs (s'inspirer du modèle du havre de pêche de l'Étang-du-Nord qui permettent de rendre les sites « vivants ».</p> <p>Acquisition des phares par la Municipalité et mise en valeur en partenariat avec des organismes locaux.</p> <p>Diffusion et promotion du circuit "Le grand chemin des îles".</p>	<p>continu</p> <p>2006-07</p> <p>2006</p>	
	3.2. Faire connaître et faire valoir les retombées sociales et culturelles de l'activité touristique et les bénéfices qu'en retire la population.	3.2.1. Sensibiliser la population à l'apport du tourisme au développement et à la mise en valeur de la culture et du patrimoine locaux.		<b>ATR, Municipalité, CCIM, CLD, SADC, Arrimage</b>	Élaboration d'une stratégie de communication à l'intention des résidents sur l'importance de l'industrie touristique et particulièrement de ses retombées sociales et culturelles via les outils d'information existants (bulletins -Municipalité, ATR, Arrimage, CCIM) et les médias locaux.	2006-07
	3.3. Favoriser les rapports entre les visiteurs, les villégiateurs et les résidents.	3.3.1. Mieux informer les visiteurs et les villégiateurs sur le mode de vie maritime.		<b>ATR, Municipalité</b> Arrimage <b>Municipalité</b>	Utilisation des textes du guide touristique à l'intention des visiteurs et villégiateurs pour mieux faire connaître ce mode de vie maritime. Production d'un "guide du nouvel arrivant" (à l'intention des nouveaux propriétaires de maison).	continu 2007
	3.4. Favoriser le développement de produits, d'attrait, d'activités et d'événements authentiques et de qualité.	3.4.1. Continuer à soutenir la présence des produits du terroir (maritime et agricole) et des produits culturels.		<b>Municipalité</b> CLD, SADC, ATR, BGF et Arrimage	Mise en réseau des activités et événements afin d'en améliorer la qualité tout en allégeant la charge imposée sur le plan logistique aux organisateurs et à la municipalité. Poursuite du soutien aux activités, événements et attrait existants et maintien de l'objectif de consolidation et d'amélioration du contenu de ceux-ci.	en cours continu

La Municipalité et ses partenaires, au nom de la collectivité des îles, confirment le choix du tourisme durable comme avenue de développement économique et social et conviennent en conséquence du cadre suivant en regard de cette activité :					
Fondement 4					
Le développement touristique doit s'inscrire en complémentarité aux autres activités économiques et particulièrement celles liées à l'exploitation des ressources de la mer et de la terre					
Contexte	Engagements	Moyens	Porteurs et partenaires	Exemples d'actions concrètes à réaliser	Horizon
<p>Le tourisme, un des moteurs de l'activité économique, s'est développé en s'appuyant sur les autres secteurs de l'économie, notamment les pêches et l'agriculture, d'activités ont par ailleurs bénéficié de l'essor de l'industrie touristique, confirmant ainsi l'interdépendance entre tous les secteurs de l'économie locale et la nécessité d'en accentuer les retombées mutuelles.</p>	<p>4.1 Faire valoir l'interaction entre les pêches (y incluant la maniculture) et le tourisme tout en valorisant le domaine de la pêche.</p>	<p>4.1.1. Mettre en valeur les métiers et les produits de la mer.</p> <p>4.1.2. Faire connaître aux visiteurs les mesures de protection des ressources marines et des lieux liés à cette activité.</p>	<p>ATR, MPO, les associations de pêcheurs et industriels, matriculeurs, BGF</p> <p>Municipalité et partenaires divers</p>	<p>Développement d'un partenariat entre l'industrie touristique et les intervenants du monde des pêches (industriels, association de pêcheurs, administrations portuaires et MPO).</p>	<p>2006-10</p>
	<p>4.2 Appuyer les initiatives de développement de l'activité agricole et agroalimentaire ainsi que de l'agrotourisme.</p>	<p>4.2.1. Mettre en valeur la qualité des produits de la terre</p>	<p>Bon goût frais, UPA, CLD, SADC, CC, ATR</p> <p>Municipalité, TCAIM</p>	<p>Consolidation des partenariats entre le Bon goût frais et les intervenants d'autres secteurs.</p> <p>Campagne de promotion de la qualité des produits du terroir.</p> <p>Exploration de mesures fiscales ou autres favorisant la mise à disposition des terres propices et utilisées aux fins de production agricole.</p>	<p>en cours</p> <p>en cours</p> <p>2007-08</p>
	<p>4.3 Mettre en valeur les produits régionaux comme composante importante du produit touristique et valoriser la cuisine régionale.</p>	<p>4.3.1. Sensibiliser les industriels de la pêche et de l'agriculture à l'interdépendance entre le tourisme et leurs secteurs respectifs.</p> <p>4.3.2. Sensibiliser les intervenants touristiques afin que leurs produits soient représentatifs de nos particularités et notre mode de vie.</p> <p>4.3.3. Accroître la connaissance globale du milieu et de l'offre touristique auprès des acteurs de l'industrie.</p>	<p>CLD, SADC, CCIM, ATR</p> <p>BGF</p> <p>ATR, Arrimage, BGF</p>	<p>Soutien à la concertation entre les acteurs concernés.</p> <p>Sensibilisation des restaurateurs et des propriétaires de gîtes à utiliser les produits du terroir dans leurs menus et campagne de promotion auprès de la population sur l'impact économique de la consommation des produits du terroir.</p> <p>Adoption de normes de qualité et d'authenticité des produits locaux (appellation spécifique) et mise en valeur des produits locaux à l'exemple du « Circuit des arts visuels ».</p>	<p>continu</p> <p>continu</p> <p>en cours</p>
	<p>4.4 Sensibiliser les intervenants en tourisme et les autres commerçants à l'importance de la qualité de l'accueil, des produits et des services offerts aux visiteurs.</p>	<p>4.4.1. Sensibiliser les employés et les patrons de ces entreprises à l'importance d'une meilleure formation et d'une connaissance accrue du milieu.</p>	<p>ATR, CCIM, CLD, SADC</p>	<p>Régroupement des acteurs des différents secteurs économiques et sociaux, dans le but de faire découvrir les bases de notre économie traditionnelle, particulièrement la pêche, exemple: visites des usines et randonnées en bateau.</p>	<p>2007</p>
				<p>Réalisation du Plan de développement en ressources humaines en tourisme (PDRH). Implantation de critères et normes de qualité pour l'accueil et le service.</p>	<p>2006</p>

## SIGLES ET ACRONYMES

AF :	Attention fragiles
ATR :	Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine
BGP :	Bon goût frais des Îles
CC :	Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
CERMIM :	Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes
CIDTIM :	Centre intégré de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine
CLD :	Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine
CLE :	Centre local d’emploi
CRÉ :	Conférence régionale des élus (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
CTMA :	Coopérative de transport maritime et aérien
MPO :	Ministère des Pêches et Océans
MTQ :	Ministère des Transports du Québec
SADC :	Société d’aide au développement de la collectivité des Îles-de-la-Madeleine
SCIM :	Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine
TCAIM :	Table de concertation agricole des Îles-de-la-Madeleine
UPA :	Union des producteurs agricoles
VVAP :	Programme Villes et villages d’art et de patrimoine
ZIP :	Zone d’interventions prioritaires

## CRÉDITS

La réalisation de cette démarche a été permise grâce à un financement provenant des organismes ci-après ainsi qu'à la participation des personnes suivantes.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (Pacte rural)  
 Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
 Société d'aide à la collectivité des Îles-de-la-Madeleine  
 Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine  
 Tourisme Îles de la Madeleine

### COMITÉ DE PRÉVALIDATION

Sébastien Cummings, président, Tourisme Îles de la Madeleine  
 Benoit Arseneau, président, Commission sectorielle des transports, CRÉGIM  
 Marie Aubin, directrice, Corporation culturelle Arrimage  
 Judes Renaud, président, Union des producteurs agricoles  
 Hélène Chevrier, présidente, Commission sectorielle de l'environnement, CRÉGIM  
 Serge Bourgeois, chef du service d'urbanisme, Municipalité des Îles  
 Jean-Yves Lebreux, directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Municipalité des Îles  
 Gabrielle Landry, directrice, Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec  
 Germain Chevarie, directeur, Centre de santé et des services sociaux des Îles  
 Pierre Proulx, directeur, Chambre de commerce des Îles  
 Marc Leblanc, directeur financier, CTMA  
 Pierre Dufort, sergent, Sûreté du Québec  
 Louis Vigneau, chef de service, Centre de services, Transports Québec  
 Gaston Lapierre, directeur de la recherche, Pêcheries Gros-Cap  
 Tammy Clarke, représentante, Communauté anglophone de Grosse-Île  
 Lucien Boudreau, conseiller en développement régional, Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec

Des remerciements sont dus également à tous les autres collaborateurs et aux trois cent et quelque personnes qui ont contribué à cette réflexion collective.

### PHOTOGRAPHIES

(dans l'ordre)

Tourisme Îles de la Madeleine  
 M. Bonato  
 B. Chalifour